Sur motion de M. Nowlan, appuyé par M. Gourd, il est convenu,—Que le président soit autorisé à faire les changements nécessaires dans la typographie et la rédaction, sans toutefois modifier l'essence du rapport provisoire à la Chambre.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre.

Sur motion de M. Bockstael, appuyé par M. McDermid, il est convenu,—Que le Comité autorise l'impression du fascicule n° 55, qui contient son neuvième rapport à la Chambre, présenté sous forme tête-bêche.

Il est convenu,—Qu'immédiatement après le dépôt du rapport à la Chambre, une conférence de presse soit convoquée pour souligner les éléments importants du rapport.

Il est convenu,—Qu'une séance du Sous-comité du programme et de la procédure soit convoquée le jeudi 1er avril 1982, à 9 h 30.

A 11 h 06, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité Santosh Sirpaul